



## Mon gardien

Ce qu'il fait / ne fait pas



## CE QUE NE FAIT PAS MON GARDIEN

- Assurer la sûreté dont le parking.
- Gérer les astreintes (permanence en cas de fermeture de la loge).
- Récupérer mes livraisons ou colis si je suis absent(e).
- Effectuer les travaux dans mon logement.
- Prendre les clés de mon logement.
- Encaisser du liquide pour le paiement du loyer.
- Attribuer les logements.
- Visionner les images de vidéo-surveillance.
- Sortir les encombrants.



### Qui contacter ?

1. Durant ses horaires de travail et quelle que soit ma demande, mon premier interlocuteur, c'est mon gardien !
2. En l'absence de mon gardien, je peux contacter le service Relation Client au 0987 66 1000, du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h.
3. En cas d'incident grave et/ou qui entraîne un risque pour la sécurité de la personne, je peux contacter un service d'urgences au 0 820 024 244, tous les jours de 17h à 8h30, le vendredi à partir de 12h, le week-end et les jours fériés.



## CE QUE FAIT MON GARDIEN



- Assurer la propreté selon une fréquence quotidienne pour les halls et hebdomadaire pour les escaliers et paliers.
- Effectuer la visite mensuelle de surveillance du patrimoine (parties communes).
- Effectuer des pré-diagnostic techniques dans les parties communes et mon logement.
- Faire réaliser les petites réparations dans les parties communes.



- Traiter mes demandes et assurer leur suivi.
- Être disponible en loge selon les horaires indiqués.
- Gérer les polices d'assurance habitation.
- Commercialiser les places de parking (signature des contrats et remise des badges).
- Organiser et assurer les visites des logements (pour les candidats).
- Réaliser les Etats des Lieux Entrants.
- Réaliser la visite de courtoisie (1 mois après l'emménagement).



- Encaisser les loyers.
- Expliquer un décompte de charges, un avis d'échéance.
- Proposer un échéancier\* en cas de difficultés de paiement.
- Relancer en cas d'impayés.



- Faire respecter le règlement intérieur.
- En cas de nécessité, mettre en relation avec les Conseillères Economiques Sociales et Familiales.
- Orienter vers les services publics du quartier.
- Participer ou réaliser des animations sur site (Fête des Voisins ...).

*\*selon conditions.*